

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01785
Numéro SIREN : 844 108 159
Nom ou dénomination : 2LUNE

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005600

*Certifié conforme
à l'original
15/05/2022*

2LUNE

Liase fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version de travail éditée le 12/05/2023

Exercice ouvert le		01/01/2022	et clos le		31/12/2022	Régime d'imposition des contribuables		<input checked="" type="checkbox"/>			
Déclaration soumise par						Régime des franchises		<input type="checkbox"/>			
Si l'entreprise est soumise au régime des franchises								<input type="checkbox"/>			
Si l'entreprise est soumise au régime des franchises et qu'elle est soumise à l'impôt sur les sociétés								<input type="checkbox"/>			
A. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ											
Désignation de la société					Adresse du principal établissement						
2LUNE - SIREN : 844108159					**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****						
Adresse du siège social					Ancienne adresse en cas de changement						
1388 ROUTE DE LA GRANGE											
74230 MANIGOD											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
B. ACTIVITE											
Activités exercées		Conception et commercialisation textile			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		<input type="checkbox"/>				
C. RÉSULTAT FISCAL ET PLUS-VALUES											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Déficit		0			
		L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
		Bénéfice imposable à 15%		0							
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%							
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)									
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art 44 sexies		<input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		<input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies		<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art 44 septies		<input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité art.44 quaterdecies		<input type="checkbox"/>		Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		<input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		<input type="checkbox"/>					
Société d'investissement immobilier cotée		<input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		<input type="checkbox"/>					
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus values exonérées relevant du taux de 15%							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer											
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)											
<input type="checkbox"/>											
D. IMPOSITIONS											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la déviance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E. CONTRIBUTION TEMPORAIRE SUR LES REVENUS LOCATIFS											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
G. ENTREPRISE SOUMISE AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD PAR LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :								<input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :								<input type="checkbox"/>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Non		Si oui, indication du logiciel utilisée						
			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>		Nom du prestataire ECF						

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si l'assiette retenue, reporter la case	<input checked="" type="checkbox"/>			
PARTIE I - MONTANTS DES DISTRIBUTIONS ET DES REVENUS RÉPARTIS						
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a				
	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d				
Montant des autres distributions:		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j				
Montant des revenus répartis	Total (a à h)					
PARTIE II - SOMMES VERSÉES, AU COURS DE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, À CHAQUE ASSOCIÉ, GÉRANT OU NON, DÉSIGNÉ COL. 1, À TITRE DE TRAITEMENTS, ÉMOLUMENTS, INDEMNITÉS, REMBOURSEMENTS FORFAITAIRES DE FRAIS OU AUTRES RÉMUNÉRATIONS DE SES FONCTIONS DANS LA SOCIÉTÉ.						
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
PARTIE III - DÉTAIL DES DÉPENSES DÉDUCTIBLES EN CAS DE DÉPENSES D'IMPOSITION						
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
	MVLt imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
	MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice					
	MVLt réalisée au cours de l'exercice					
	MVLt restant à reporter					
PARTIE IV - MONTANT CUMULÉ DES DONS MENTIONNÉS SUR LES REÇUS FISCAUX ET PERÇUS AU TITRE DE L'EXERCICE						
				Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice		
				Nombre de reçus délivrés		

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023



N° 15948 * 05

 Formulaire obligatoire (article 302 septies
 A du Code général des impôts)
 ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2LUNE - SIREN : 844108159				Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
Durée de l'exercice en nombre de mois 12				Durée de l'exercice précédent 12				
				Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021		
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres			014		016		
	Immobilisations corporelles			028		030		
	Immobilisations financières (1)			040		042		
TOTAL I (5)				044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production			050		052		
	Stocks marchandises			060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés			068		070		
	Créances autres (3)			072		074		
	Valeurs mobilières de placement			080		082		
	Disponibilités			084		086		
Charges constatées d'avance			092		094			
TOTAL II				096		098		
TOTAL GENERAL (I + II)				110		112		
PASSIF						Exercice N NET		
						Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120		
	Ecart de réévaluation					124		
	Réserve légale					126		
	Réserves réglementées					130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres..)				131	132		
	Report à nouveau					134		
	Résultat de l'exercice					136		
	Subventions d'investissement					137		
	Provisions réglementées					140		
	TOTAL I						142	
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés					166		
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)				169	172		
Produits constatés d'avance					174			
TOTAL III						176		
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

2. **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2LUNE - SIREN : 844108159										<input checked="" type="checkbox"/>					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le		N-1 clos le			
										31/12/2022		31/12/2021			
Ventes de marchandises						209		210							
Production vendue biens			dont export et livraisons intracommunautaires			215		214							
Production vendue services						217		218							
Production stockée								222							
Production immobilisée								224							
Subventions d'exploitation reçues								226							
Autres produits								230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234							
Variation de stock (marchandises)								236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier			immobilier				242						
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243		244							
Rémunérations du personnel								250							
Charges sociales								252							
Dotations aux amortissements								254							
Dotations aux provisions								256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262								
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260										
Total des charges d'exploitation (II)										264					
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270					
Produits financiers						(III)		280							
Produits exceptionnels						(IV)		290							
Charges financières						(V)		294							
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes			347		300								
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles			348										
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306							
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310					
B - RÉSULTAT FISCAL										312		314			
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2															
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318							
Provisions non déductibles								322							
Impôts et taxes non déductibles								324							
Divers dt intérêts excédentaires		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)			249		251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997			
Dédutions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342			
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989							
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138							
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344							
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993							
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992											
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit			346						350		
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655								
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643								
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647											
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648											
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641											
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990											
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649												
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356							
Déficits antérieurs reportables												360			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>2LUNE – SIREN : 844108159</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456				
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520		522		524		526				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536				
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546				
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566				
TOTAL		570		572		574		576				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
					19%	15% ou 12,8%	0%					
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>2LUNE - SIREN : 844108159</u>								Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380		
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2LUNE - SIREN : 844108159		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

6. **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **2LUNE - SIREN : 844108159**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **Mme** Nom complet **PEIGNE BRIGITTE**

Nom marital **MATHIEU** % de détention **80** Nb de parts ou actions

Naissance : Date **21/11/1958** N° Département **94** Commune **CRETEIL** Pays

Adresse : **1388 ROUTE DE LA GRANGE**

74230 MANIGOD

Titre **Mme** Nom complet **MATHIEU SOLENE**

Nom marital **BRIZ** % de détention **10** Nb de parts ou actions

Naissance : Date **15/08/1988** N° Département **78** Commune **VERSAILLES** Pays

Adresse : **1388 Rte de la Grange**

74230 MANIGOD

Titre **Mme** Nom complet **MATHIEU CHLOE**

Nom marital % de détention **10** Nb de parts ou actions

Naissance : Date **15/03/1990** N° Département **78** Commune **VERSAILLES** Pays

Adresse : **1388 Route de la Grange**

74230 MANIGOD

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 2LUNE	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 844108159	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : 2LUNE

SIREN : 844108159

Attestation produite le 12/05/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SAS L'Écluse
1388 rte de la grange
74230 Monigool

PV d'assemblée générale du 16/05/2022

Le résultat de l'exercice clos
au 31/12/2022 est nul. Il ne peut
donc pas être affecté

Représentant légal
Brigitte Péigné
